



COALITION AVENIR QUÉBEC

# CONSULTATION PRINTEMPS 2018 POUR LES TABLES RÉGIONALES

---

**Retrouvons confiance!**

Cahier de consultation réalisé par la Commission politique de la CAQ

---

Mars 2018



# Mot de la présidente de la Commission politique

---

Chères militantes et chers militants,

La confiance des citoyennes et citoyens envers la classe politique est au plus bas. Les causes de ce cynisme sont nombreuses et connues. La corruption telle que révélée par la commission Charbonneau, le copinage, les nominations partisans, les lenteurs et l'impuissance du système judiciaire et le gaspillage des fonds publics ont sérieusement entaché la crédibilité des institutions démocratiques.

Pour rétablir la confiance, il faut s'attaquer à ces problèmes et redonner aux Québécoises et aux Québécois le sentiment qu'ils sont gouvernés de manière intègre.

Les députés Nathalie Roy et Éric Caire sont respectivement porte-parole de la CAQ en matière d'intégrité et d'efficacité de l'administration publique. Leurs suggestions et leurs propositions ont enrichi ce cahier de consultation, au même titre que celles de la Commission de la relève et des militantes et des militants par l'entremise de « Partagez vos idées » sur le site Web de la CAQ.

Nous espérons sincèrement que ce document de consultation stimulera votre réflexion. Qui plus est, par ces propositions, nous souhaitons redonner confiance en leurs institutions aux citoyennes et aux citoyens. *A fortiori*, nous espérons donner confiance en chacune et en chacun de nous pour assurer le changement nécessaire pour un Québec meilleur. Faisons-nous confiance!

J'ai très hâte de vous revoir lors de la prochaine tournée des Tables régionales.



**Claire IsaBelle**

Présidente de la Commission politique

# Mot du chef

---

Chers membres,

Les Québécoises et les Québécois ont encore bien en mémoire les multiples scandales révélés à la commission Charbonneau. Des sommes considérables ont été détournées de leurs fins et empochées illégalement par de nombreuses personnes et entreprises. De l'argent littéralement volé aux contribuables du Québec.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec agira avec énergie pour faire en sorte que jamais une telle situation ne se reproduise.

Car si la lourdeur du fardeau fiscal au Québec rend encore plus inacceptables les coûts liés au gaspillage de fonds publics, elle sape surtout la confiance des citoyennes et des citoyens envers leur gouvernement. Le manque d'imputabilité, de transparence et d'éthique qui caractérise trop souvent la gestion des fonds publics au Québec est d'ailleurs une cause profonde du désengagement des Québécoises et des Québécois envers la politique.

Pour mettre en place les conditions du retour à la confiance, la Coalition entend faire du respect de l'intégrité de la vie publique et de l'efficacité de l'État deux valeurs primordiales pour le gouvernement et l'ensemble de l'administration publique.

Le 1<sup>er</sup> octobre prochain, les électeurs auront un choix déterminant à faire pour l'avenir du Québec. D'ici là, il faut se présenter à eux comme incarnant un changement positif pour offrir aux citoyennes et aux citoyens ce qu'ils attendent de nous : une rigueur, une transparence et une honnêteté irréprochables.

La CAQ est la seule solution qui s'offre à la population pour remplacer les libéraux et mettre en place un gouvernement intègre. Notre formation politique veut soutenir la croissance économique du Québec, réduire le fardeau financier des familles et assurer la réussite éducative de tous nos enfants. Et nous voulons le faire à l'intérieur du Canada.

Grâce à votre implication et à votre participation à nos débats, nous relancerons le Québec dans la bonne direction!



**François Legault**

Chef de la Coalition Avenir Québec

# Sommaire

---

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Un gouvernement éthique et intègre</b>                         | <b>6</b>  |
| 1.1. Nomination du chef de l'UPAC                                    | 7         |
| 1.2. Resserrement des contrôles dans les contrats publics            | 7         |
| 1.3. Protection des lanceurs d'alerte                                | 8         |
| 1.4. Fin des nominations partisans                                   | 8         |
| 1.5. Fin des parachutes dorés                                        | 9         |
| 1.6. Politique antimafia                                             | 9         |
| 1.7. Lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux           | 10        |
| <b>2. Un État efficace au service des citoyennes et des citoyens</b> | <b>11</b> |
| 2.1. Lutte contre le gaspillage et les abus dans l'appareil public   | 12        |
| 2.2. Évaluation de l'efficacité des politiques publiques             | 12        |
| 2.3. Imputabilité des hauts fonctionnaires                           | 13        |
| 2.4. Protection des contribuables                                    | 13        |
| 2.5. Agence du revenu                                                | 14        |
| 2.6. Commissaire à la santé                                          | 14        |
| 2.7. Modernisation de la Loi d'accès à l'information                 | 15        |
| 2.8. Pagaille informatique                                           | 15        |
| 2.9. Délai raisonnable d'accès au système de justice                 | 16        |

# 1. UN GOUVERNEMENT ÉTHIQUE ET INTÈGRE

En dépit de la commission Charbonneau et des suites qui y ont été données, les malversations et la collusion en matière de gestion dans le secteur public perdurent. La première tâche à laquelle s'attaquer pour restaurer la confiance des Québécoises et des Québécois envers leurs institutions démocratiques est d'y mettre fin.

## **1.1. Nomination du chef de l'UPAC**

Crée en 2011, l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a pour mission de coordonner et de diriger les forces et expertises en place au sein du gouvernement pour lutter contre la corruption. Malheureusement, depuis sa création, l'organisme a été touché par de nombreuses controverses.

En raison du caractère délicat de la lutte contre la corruption, le chef de l'UPAC devrait être nommé de manière à garantir son impartialité et son indépendance. C'est d'ailleurs déjà le cas pour la nomination du Vérificateur général, du Protecteur du citoyen et du Directeur général des élections, lesquels sont nommés par les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.

Grâce au travail acharné de la CAQ, le gouvernement libéral a finalement accepté la création d'un comité de surveillance des activités de l'UPAC. Il nous faudra être vigilants.

### **Proposition 1.1**

**La Coalition Avenir Québec propose d'assurer l'indépendance de l'UPAC par la nomination de son chef aux deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.**

## **1.2. Resserrement des contrôles des contrats publics**

Malgré certaines améliorations apportées ces dernières années dans la foulée notamment de la commission Charbonneau, les processus d'octroi et de gestion des contrats publics n'ont pas encore atteint des standards de qualité suffisants. De nombreux problèmes perdurent dans les processus d'appel d'offres, dans l'octroi des contrats et lors de la réalisation des contrats où on trouve un nombre important d'extras. Il en résulte trop souvent des dépassements de coûts dans les projets gouvernementaux.

En 2017, la vérificatrice générale a d'ailleurs rendu public un énième rapport sur la très mauvaise gestion contractuelle au ministère des Transports, le plus gros donneur d'ouvrage du gouvernement du Québec.

Il est plus que temps de redonner sa crédibilité au processus de contrôle dans les contrats publics.

### **Proposition 1.2**

**La Coalition Avenir Québec propose de rendre plus efficaces les contrôles pour l'octroi et le suivi de l'exécution des contrats publics.**

### **1.3. Protection des lanceurs d’alerte**

L’Assemblée nationale a adopté le 9 décembre 2016 le projet de loi 87 qui vise à protéger les lanceurs d’alertes. Celui-ci va dans le sens des recommandations de la commission Charbonneau qui souhaitait une meilleure protection pour ceux qui dénoncent des actes de corruption, mais demeure nettement insuffisant pour assurer une protection adéquate à ceux qui voudraient dénoncer des pratiques de malversation.

Un lanceur d’alerte sera protégé uniquement s’il passe par la police ou le commissaire à la corruption, mais pas s’il effectue une dénonciation dans les médias. L’autre défaut de cette loi, c’est qu’elle ne s’étend qu’au gouvernement provincial et aux organismes publics liés au gouvernement du Québec, ne couvrant pas le secteur privé et les municipalités.

Le Comité de suivi de la commission Charbonneau a lui-même jugé que la loi ne répondait pas de manière satisfaisante au besoin de protéger les divulgateurs, notamment dans le secteur privé et dans les municipalités.

#### **Proposition 1.3**

**La Coalition Avenir Québec propose d’élargir la protection des lanceurs d’alerte notamment au secteur privé et aux municipalités.**

### **1.4. Fin des nominations partisans**

La déplorable pratique de nommer « des petits amis » à des emplois supérieurs dans la fonction publique ou parapublique provoque un profond désabusement des citoyens. Trop de nominations pour pourvoir les postes de hauts fonctionnaires sont teintées par la partisanerie. Malgré les controverses répétées ainsi que de nombreuses recommandations présentées aux différents gouvernements à travers le temps, le processus de nomination n’est toujours pas encadré par des balises claires et transparentes. Ce système obscur a trop duré. Les nominations au gouvernement du Québec doivent reposer sur le mérite et la compétence, point final.

#### **Proposition 1.4**

**La Coalition Avenir Québec propose de mettre en place un mécanisme impartial privilégiant le mérite et la compétence dans les nominations du gouvernement.**

## **1.5. Fin des parachutes dorés**

Un parachute doré est une rémunération ou une protection exceptionnelle accordée à un cadre supérieur ou un dirigeant d'organisme public lorsqu'ils doivent quitter leur poste avant le terme de leur contrat. Parfois, des fonctionnaires sont également relégués à des tâches demandant moins de responsabilités tout en conservant le même salaire.

Loin d'être exceptionnelles, ces pratiques sont malheureusement trop souvent la norme. Il n'est plus acceptable que des conditions financières soient appliquées spécialement pour les cadres et les hauts dirigeants des organismes publics. L'opinion publique n'accepte plus que l'État favorise indûment une classe d'employés au détriment des autres.

### **Proposition 1.5**

**La Coalition Avenir Québec propose de mettre fin aux parachutes dorés dans la fonction publique.**

## **1.6. Politique antimafia**

Les groupes criminels représentent un danger pour notre société. Ils minent notre démocratie et contaminent notre économie, notamment dans les secteurs de la restauration et de la construction.

Tout gouvernement responsable se doit de mener une lutte sans merci contre les organisations criminelles. Pourtant, ces dernières années, le nombre de procureurs affectés à la lutte contre le crime organisé a été réduit d'environ 40 %. À cela s'ajoute la fermeture de nombreux bureaux régionaux spécialisés en cette matière, notamment ceux de Québec, Sherbrooke, Gatineau, Trois-Rivières, Saint-Jérôme et Granby.

Aussi, l'actuelle loi antigang ne vise pas l'appartenance à un groupe criminel, mais plutôt la participation à ses activités illégales. Le fardeau de la preuve est donc difficile à établir compte tenu du nombre de contraintes fixées dans la loi.

### **Proposition 1.6**

**La Coalition Avenir Québec propose l'adoption d'une véritable politique antimafia et l'augmentation significative des pouvoirs de l'État et des ressources dans la lutte contre le crime organisé.**

## **1.7. Lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux**

La lutte à l'évasion fiscale doit être une priorité. Il n'y a pas de retour à la confiance possible si une partie de la population a l'impression qu'une autre partie se dérobe à ses obligations fiscales. Le gouvernement du Québec estime à 686 millions de dollars ses pertes fiscales associées au recours aux paradis fiscaux en 2017.

Jusqu'ici, le gouvernement du Québec n'a eu que des aveux d'impuissance à faire et n'a jamais fait preuve d'une grande volonté de s'attaquer à cet enjeu majeur.

### **Proposition 1.7**

**La Coalition Avenir Québec propose de mettre en place des mesures vigoureuses de lutte contre l'évasion fiscale.**

## 2. Un État efficace au service des citoyennes et des citoyens

Les Québécoises et les Québécois sont aussi allergiques au gaspillage qu'à la corruption. Pour rétablir la confiance des citoyennes et des citoyens dans leurs institutions, il faut s'assurer que leurs impôts sont bien dépensés, que le gaspillage n'est pas une fatalité et que des mesures sont prises pour l'éradiquer et améliorer l'efficacité des services publics.

## **2.1. Lutte contre le gaspillage et les abus dans l'appareil public**

La mauvaise gestion de l'État par les gouvernements successifs est certainement l'une des principales sources du cynisme des citoyens à l'égard de la classe politique. Toujours plus rapide à piger dans les poches des Québécois, le gouvernement l'est beaucoup moins à faire le ménage dans sa propre cour.

Le gouvernement a besoin d'un chien de garde pour surveiller l'utilisation des fonds publics et faire un examen constant de l'ensemble de ses activités. Ce rôle est en partie joué par le vérificateur général, dont la mission est de favoriser un contrôle parlementaire sur les dépenses du gouvernement et des organisations publiques. Il publie annuellement des constats et des recommandations afin d'améliorer la performance de l'État et d'assurer une reddition de comptes publics rigoureuse et transparente.

Malgré le travail de qualité du vérificateur général, celui-ci ne parvient que partiellement, en raison d'un manque de ressource, à jouer son rôle de surveillant étant donné l'ampleur des activités du gouvernement et des organisations publiques. Le suivi de ses recommandations pose également problème, le taux d'application variant énormément d'une année à l'autre. Bien qu'en dernière instance l'Assemblée nationale puisse juger du bien-fondé d'une recommandation du vérificateur général, il faut considérer qu'a priori ces recommandations ont un caractère obligatoire. D'ailleurs, dans plusieurs pays, les recommandations des organismes de supervision ont force de loi.

### **Proposition 2.1**

**La Coalition Avenir Québec propose d'augmenter les pouvoirs et les ressources du vérificateur général et de rendre obligatoire l'application de ses recommandations dans des délais raisonnables.**

## **2.2. Évaluation de l'efficacité des politiques publiques**

Conformément aux meilleures pratiques, l'ensemble des programmes et des politiques du gouvernement devraient faire l'objet d'une évaluation afin d'en assurer la qualité, l'efficacité, l'efficience et la pertinence. L'État a le devoir de se remettre en cause en évaluant systématiquement l'ensemble de ses activités. Malheureusement, nous avons constaté au cours des dernières années de graves lacunes dans plusieurs ministères et organismes publics en ce qui concerne l'évaluation de leurs programmes et activités.

### **Proposition 2.2**

**La Coalition Avenir Québec propose pour l'ensemble des ministères et organismes publics de rendre obligatoire l'évaluation systématique des politiques publiques et d'en faire rapport sur une base périodique à l'Assemblée nationale.**

## **2.3. Imputabilité des hauts fonctionnaires**

Le manque d'imputabilité des sous-ministres et des hauts dirigeants de l'État est inacceptable. En 10 ans, aucun haut dirigeant du secteur public n'a perdu son emploi malgré les nombreux fiascos administratifs largement médiatisés. Il est plus que temps de s'attaquer à cette culture de la déresponsabilisation. Pour les importants gains d'efficacité à en tirer, certes, mais surtout pour rétablir la confiance des citoyens envers leurs institutions.

### **Proposition 2.3**

**La Coalition Avenir Québec propose de mettre fin à l'immunité dont jouissent les sous-ministres et les dirigeants d'organismes publics et de s'assurer que ceux-ci soient imputables de l'efficacité de leur organisation.**

## **2.4. Protection des contribuables**

Déjà le plus taxé en Amérique du Nord, le contribuable québécois a continué de subir des hausses de taxes et de tarifs au cours des quatre dernières années – souvent par des moyens détournés. Pensons à la hausse brutale des frais de garderie qui a déséquilibré le budget de plusieurs familles, forçant même certaines à s'endetter.

Il est grand temps de fixer des balises au pouvoir de taxer du gouvernement. Les hausses de taxes et de tarifs doivent être prévisibles, équitables et raisonnables afin de permettre aux contribuables de planifier leur budget et d'éviter les chocs tarifaires brusques auxquels ils ont été si souvent exposés ces dernières années.

Aucune hausse de taxes et de tarifs pour les services gouvernementaux ne devrait excéder le taux d'inflation. Les tarifs demandés aux contribuables devraient être fixés afin de leur permettre de planifier leur budget.

### **Proposition 2.4**

**La Coalition Avenir Québec propose qu'aucune hausse de taxes et de tarifs pour les services gouvernementaux ne puisse excéder le taux d'inflation.**

## **2.5. Agence du revenu**

Harcèlement fiscal, pénalités exagérées, vérifications bâclées, plusieurs cas d'abus concernant l'Agence du revenu du Québec ont été rapportés ces dernières années, illustrant un manque de respect du fisc à l'égard des contribuables. Il est inacceptable que des citoyens de bonne foi soient traités comme des criminels ou des fraudeurs au moindre problème dans leur déclaration de revenus. Des règles et des balises très précises s'imposent pour garantir aux contribuables un traitement respectueux de la part de l'Agence du revenu du Québec.

### **Proposition 2.5**

**La Coalition Avenir Québec garantira un traitement respectueux des contribuables dans ses relations avec l'Agence du revenu du Québec et s'assurera que ceux-ci paient le minimum de pénalité possible dans le respect des lois fiscales.**

## **2.6. Commissaire à la santé**

Le gouvernement libéral a aboli en 2016 le poste de commissaire à la santé dont la mission était pourtant plus que nécessaire, soit « d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et Québécois ». Il est urgent de rétablir ce poste afin d'assurer une évaluation objective de la performance du système de santé.

### **Proposition 2.6**

**La Coalition Avenir Québec propose de rétablir la fonction de commissaire à la santé.**

## **2.7. Modernisation de la Loi sur l'accès à l'information**

Le gouvernement libéral a déposé il y a deux ans un document d'orientation portant sur la réforme de la Loi d'accès à l'information, mais on attend toujours le dépôt d'un projet de loi à ce sujet qui devrait pourtant être une grande priorité du Parti libéral. Il est pourtant urgent de réformer le système d'accès à l'information. Encore aujourd'hui, l'accès à de nombreuses informations demeure très difficile. Trop de documents sont transmis caviardés, la diffusion de certains est retardée en raison d'ingérence politique, et trop d'informations sont encore protégées par des exclusions prévues à la Loi.

Le retour de la confiance envers les institutions démocratiques passe en grande partie par une plus grande transparence de la part de l'État. Il est plus que temps de moderniser la Loi sur l'accès à l'information afin de garantir un État ouvert et transparent.

### **Proposition 2.7**

**La Coalition Avenir Québec s'engage à moderniser la Loi sur l'accès à l'information pour faciliter l'accès aux documents publics.**

## **2.8. Pagaie informatique**

Le retard du Québec en matière d'informatisation de ses services publics est généralisé. Pensons par exemple au processus d'informatisation des dossiers médicaux. Ce processus de mise en œuvre aura coûté une fortune sans jamais aboutir à un résultat satisfaisant.

Le gouvernement avait pourtant entrepris un virage important dans la gestion des technologies de l'information au début des années 2000. Ce virage a malheureusement donné lieu à plusieurs cafouillages vivement dénoncés par le Vérificateur général dans de nombreux rapports successifs. Encore en novembre 2015, il faisait état de graves irrégularités dans les contrats informatiques. Aujourd'hui, la gestion des technologies de l'information est toujours aussi problématique dans l'administration publique.

Ce chaos informatique doit se résorber afin que les citoyens en aient enfin pour leur argent.

### **Proposition 2.8**

**La Coalition Avenir Québec propose de revoir le processus de gestion des contrats informatiques afin d'éviter les dépassements de coûts, de budget et de délais.**

## **2.9. Délai d'accès raisonnable au système de justice**

Notre système de justice est malade. La gestion des dossiers est souvent inefficace, la collaboration déficiente, les coûts excessifs et les ressources largement insuffisantes.

L'arrêt Jordan aura au moins eu cela de bon qu'il a permis de mettre les retards induits en matière de justice criminelle au centre de toutes les discussions. Malheureusement, il ne s'agit que de la pointe de l'iceberg. La crise actuelle secoue le système dans son intégralité.

Il est temps pour les tribunaux de se moderniser. Des mesures décisives et immédiates doivent être adoptées en ce sens pour améliorer les procédures, faciliter la consultation des dossiers par voie électronique et rendre les instances plus accessibles et bienveillantes pour la population.

### **Proposition 2.9**

**La Coalition Avenir Québec propose de moderniser l'administration de la justice afin de diminuer les délais et de la rendre plus accessible pour les citoyennes et les citoyens.**

## NOUVELLES PROPOSITIONS

---

---

---

---

---

---

---

## NOUVELLES PROPOSITIONS

---

---

---

---

---

---

---

# Procédures

---

## **Procédure de consultation**

---

La Coalition Avenir Québec a besoin de l'apport de chacun de ses membres pour développer un programme qui correspond à vos valeurs ainsi qu'aux besoins des familles québécoises. La tournée des Tables régionales prévue les 7 et 8 avril 2018 vise cet objectif.

Au terme de cette consultation, la Commission politique analysera les propositions votées, amendées, rejetées et les nouvelles propositions. Un document synthèse – le cahier du participant – sera ensuite préparé en prévision du congrès de la CAQ prévu le 26 et 27 mai 2018.

## **Rôles et responsabilités des présidentes et présidents des tables régionales**

- 1. Lire attentivement le présent document.**
- 2. Expliquer la démarche aux participants de la consultation.**
- 3. Désigner un secrétaire pour consigner les délibérations.**
- 4. Donner les droits de parole.**
- 5. Décider de la recevabilité des propositions.**
- 6. Veiller au maintien de l'ordre et au respect des échanges.**

## Procédures pour voter les propositions suggérées

---

### Droit de parole

- a) Tout membre de la CAQ a le droit de s'exprimer en réunion: il doit lever la main et attendre que la présidente/le président de la table régionale lui donne la parole.
- b) L'intervention doit être limitée au sujet débattu.
- c) La présidente/le président de la table régionale gère le temps :
  - Maximum de 2 interventions « Pour » et 2 interventions « Contre » par proposition.
  - Les interventions ne doivent pas excéder 2 minutes.

### L'amendement

- a) Sert à apporter une modification à la proposition principale.
- b) Doit porter sur la proposition débattue et doit être proposé et appuyé.
- c) L'amendement doit modifier substantiellement la proposition. Il faut éviter d'apporter des modifications sur la forme mais plutôt sur le fond.

### Le vote

- a) A lieu à la fin d'un débat lorsque la présidente/le président pose officiellement la question débattue et demande ensuite le vote.
- b) Se fait à main levée.
- c) Le vote requiert la majorité simple.
- d) Dans le cas d'une égalité, il appartient à la présidente/au président de trancher.

## Procédures pour recueillir des nouvelles propositions sur le thème de la consultation

---

La présidente ou le président détermine avec les membres le nombre de minutes pour recueillir les nouvelles propositions. Nous suggérons 40 minutes.

### Droit de parole et réception des propositions

- a) Tout membre de la CAQ a le droit de s'exprimer en réunion: il doit lever la main et attendre que la présidente/le président de la table régionale lui donne la parole.
- b) L'intervention doit être limitée au thème de la consultation
- c) Chaque membre ne peut que proposer une proposition à la fois.
- d) Le membre doit soumettre sa proposition par écrit et doit inscrire son nom. Il est invité à la lire aux autres membres.
- e) La présidente/le président de la table régionale gère le temps; chacune des interventions ne doit pas excéder 2 minutes.

### Le vote

- Par ordre de réception des propositions, la présidente/le président lit la nouvelle proposition reçue et demande ensuite le vote.
- Il peut y avoir un amendement à une proposition reçue.
- Le vote se fait à main levée.
- Le vote requiert la majorité simple.
- Dans le cas d'une égalité, il appartient à la présidente/au président de trancher.

## This image shows a full page of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a template for writing or drawing. There is no text or other content on the page.





COALITION AVENIR QUÉBEC

Mars 2018